



**PROCES VERBAL**

**Ville de Marck-en-Calais**

**Vendredi 27 septembre 2019 1.1**

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 27 septembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014 et du 16 juillet 2017, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de madame NOËL Corinne, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, PILLE Robert, LEGROS Marc, LENGLIN Daniel, WILLAUME Quentin, GEISLER Maryse, DUMONT Pierre-Henri, MAGNIER Renée, COURTOIS Thierry, MASSON Tony, DESORT Annie, EMILE Bernard, MASSET Christian, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine, CARBONNIER Thérèse.

**Étaient Excusés :**

JAMPY Isabelle	(Pouvoir Régis BIOUSSE)
MERCIER Sabrina	(Pouvoir Corinne NOËL)
GATEL Renée	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
VAUTIER Monique	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
SOFFYS Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FOURNIER Annick	(Pouvoir Emile BERNARD)
FIOLET Evelyne	(Pouvoir Christian MASSET)
CARON Jean-Luc	

**Secrétaire de Séance :** Quentin WILLAUME



A mesdames et messieurs les conseillers municipaux,  
A mesdames et messieurs les administrés qui assistent à ce conseil,  
A tous les internautes qui nous suivent en direct sur le site Facebook de la ville,  
Madame le Maire souhaite la bienvenue à ce conseil municipal.

Avant de débiter la séance, madame le Maire fait part au conseil municipal quelques informations :

**1. PLACE DE L'EUROPE – EXTENSION DU CIMETIERE ET FUTUR PARC URBAIN**

La moitié du parvis de l'église en pavage est en cours de finition.

Concernant l'extension du cimetière, les travaux de génie civil et l'installation des caveaux préfabriqués et des clôtures périphériques sont terminés.

Les caveaux seront revendus à la population à prix coûtant.

La totalité des clôtures a été posée pour le futur parc urbain. Les allées en béton balayé sont terminées. La préparation des espaces pour les jeux pour enfants est terminée, les jeux ont été commandés et leur mise en place est programmée pour la fin octobre.

La balançoire PMR prévue au budget participatif 2018 y sera installée.

La Rue François Jobert est en cours de réalisation et sera achevée pour la mi-octobre.

## **2. LA RECHERCHE DE MEDECINS GENERALISTES**

Pour information, madame le Maire fait part que la ville de Marck ne possède plus que deux médecins généralistes sur le territoire de la commune.

En 2017, les services techniques ont rénové les locaux de l'ancien Centre Social et Culturel, à proximité immédiate de la mairie, afin d'y aménager 3 cabinets médicaux.

Depuis lors, nous avons engagé un partenariat avec l'ARS afin de lancer un diagnostic santé du territoire, diagnostic financé entièrement par l'ARS et dont les conclusions ont permis de classer la ville de Marck en Zone d'Action Complémentaire (ZAC).

Cette classification nouvelle nous permet, toujours en lien avec l'ARS, de bénéficier du label « Centre de Santé » pour notre espace réaménagé, ouvrant par la même la possibilité pour la commune d'y implanter des médecins salariés par la ville.

J'ai déjà rencontré plus d'une dizaine de médecins potentiellement intéressés par notre équipement et suis en mesure de vous annoncer que plusieurs médecins, certains salariés de la commune, d'autres libéraux, s'y installeront au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Par ailleurs et puisqu'une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, un investisseur privé, associé au monde médical marckois, désire bâtir une maison de santé pluridisciplinaire à Marck. Une délibération en ce sens sera étudiée au cours de ce Conseil Municipal.

## **3. RETOUR SUR LE CAFE AVEC LE MAIRE ET MONSIEUR LE DEPUTE**

En début de mois, six cafés avec madame le Maire et monsieur le Député ont été organisés dans l'objectif d'écouter les souhaits et questionnements des marckois.

Ces séances se sont déroulées dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Au total, 200 marckois se sont déplacés pour poser leurs questions et proposer leurs solutions pour améliorer la vie sur la commune.

Des sujets variés ont été abordés comme les problèmes de stationnement, de circulation, de vitesse des automobilistes.

Chaque demande a été prise en compte et une réponse sera apportée le plus rapidement possible.

Ces précisions étant faites, madame le Maire propose au conseil municipal de désigner monsieur Quentin WILLAUME, benjamin de l'assemblée, secrétaire de séance.

### **Appel de monsieur Quentin WILLAUME**

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Le 1<sup>er</sup> point de l'Ordre du jour est délibéré.

## **1 - ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1 Approbation du Procès-Verbal du 02 mai 2019**

**Monsieur Bernard EMILE** explique que lors d'une précédente réunion, il avait sollicité un bilan financier du road show automobile et qu'il n'a pas été transmis. Il ne doute pas que cette manifestation fût une réussite mais insiste sur son souhait d'obtenir le coût des différentes dépenses, à savoir du personnel communal, des réceptions diverses ainsi que de l'ensemble des frais d'organisation.

**Madame le Maire** précise que la commune n'a pas pu lui transmettre ce bilan car il manque encore la réponse de la Région sur la subvention sollicitée pour finaliser le décompte. Le bilan financier sera transmis dès réception.

**Monsieur William BOUCHEL** annonce qu'il s'abstient au vote. Il trouve que le nombre de 30 000 visiteurs reçus par la commune lors du road show est exagéré et demande s'il est possible d'obtenir le détail du chapitre budgétaire 6232 Fêtes et cérémonies dont un montant de 195 710 € avait été inscrit au budget

primitif. Il demande également à ce que lui soit communiqué les dépenses afférentes à l'organisation du road show et à l'inauguration de la Place de l'Europe, ainsi que les cachets des artistes que la commune a accueillis.

**Madame le Maire** transmettra les informations dès que possible et précise que les retours des marchois sont très positifs.

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT** rappelle comme à chaque réunion, que pour toute demande de consultation de documents comptables, financiers ou autre, il n'y a pas besoin d'attendre le conseil municipal pour que chaque conseiller qu'il soit élu de la majorité ou de l'opposition, ait accès à ces documents. Tout ce qui est disponible sera communiqué puisque c'est la Loi et le Droit.

## **ADOpte PAR 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

*(M. William Bouchel)*

## **2 - FINANCES**

### **2.1 Budget principal – Décision modificative n° 1**

A ce stade de l'année, il est nécessaire de modifier quelques lignes budgétaires en section de fonctionnement comme en section d'investissement, afin notamment de prendre en compte les notifications officielles de recettes qui avaient été estimées ou non prévues lors du budget et d'ajuster certains crédits.

A ce jour, le niveau des dépenses de fonctionnement est conforme à ce qui a été présenté au conseil municipal lors du débat d'orientations budgétaires et du budget.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 52 % et devrait atteindre les 93 % en fin d'année.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Raymond LEFEBVRE pour donner toutes les explications.

### **INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE**

*« Cette décision modificative s'équilibre à 187 910 € en section de fonctionnement et à 194 970 € en section d'investissement.*

#### **En recettes de fonctionnement, il s'agit :**

- *de l'inscription de nouvelles recettes :*
  - *la tarification du temps d'intervention des agents techniques municipaux dans le cadre de la mise à disposition de salle communale (article 70878)*
  - *une subvention de l'État pour l'organisation du recensement (article 74718)*
  - *des subventions de la Région pour l'organisation des élections européennes, de la Fête des Islandais 2018 et pour l'accueil des élèves dans les écoles lors de grèves (article 7472)*
  - *une subvention de France Agrimer pour la distribution de produits laitiers dans les écoles maternelles de la commune (article 7488)*
  - *des dons pour l'organisation du Road Show (article 7713)*
  - *le remboursement d'une partie des honoraires sur des acquisitions foncières (article 7718)*
  - *le remboursement d'un dégrèvement relatif à la taxe d'habitation 2018 (article 773)*
- *de l'ajustement des recettes de gestion courante :*
  - *des taxes foncières et d'habitation (article 73111)*
  - *du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) (article 73221)*
  - *des taxes sur les pylônes électriques (article 7343)*
  - *de la dotation forfaitaire (article 7411)*
  - *de la DSU (article 74123)*
  - *de la DNP (article 74127)*
  - *du FCTVA (article 744)*
  - *des compensations au titre des exonérations des taxes foncières et de la taxe d'habitation (articles 74834 et 74835)*
- *de l'ajustement des produits exceptionnels (article 7788)*

**En dépenses de fonctionnement, il s'agit :**

- de l'ajustement des crédits pour l'entretien des terrains, des bâtiments publics, des voiries et des réseaux (articles 61521, 615221, 615231 et 615232)
- de la prévision de crédits pour le versement d'une subvention exceptionnelle (article 6745)
- de l'ajustement des crédits pour des dépenses imprévues (chapitre 022)
- de l'ajustement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 023)
- de l'ajustement des dotations aux amortissements (article 6811)

**En recettes d'investissement, il s'agit :**

- de l'ajustement du FCTVA (article 10222), des taxes d'aménagement (article 10226) et des produits des amendes de police (article 1342)
- de l'inscription de nouvelles subventions :
  - o pour la création d'un terrain Beach Soccer (article 1322)
  - o pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux et la création d'un terrain de tennis (article 1341)
- d'un remboursement de TVA sur des travaux d'enfouissement de réseaux électriques rue Victor Hugo (article 2762)
- de l'ajustement des crédits des opérations d'ordre comprenant :
  - o le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)
  - o la dotation aux amortissements (chapitre 040)
  - o des opérations patrimoniales (chapitre 041)

**En dépenses d'investissement, il s'agit :**

- de l'ajustement des crédits de l'opération 9002 :
  - o pour la révision du PLU (article 202)
  - o pour les besoins des services (articles 2051, 2183,2188)
  - o pour l'acquisition de terrains nus (article 2111)
  - o pour les aménagements de terrains (article 2312)
- de l'ajustement des crédits de l'opération 9036 « Aménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes ) :
  - o pour la construction de 40 caveaux au cimetière de Marck Centre (articles 21316 et 2312)
  - o pour l'installation d'un buste dans le parc et la restauration du monument aux morts (articles 2161, 2313 et 2315)
- de la prévision de crédits en opération 9040 pour la création de 2 terrains de tennis de l'ajustement des crédits pour :
  - o des dépenses imprévues (chapitre 020)
  - o des immobilisations financières (chapitre 27)
  - o des opérations patrimoniales (chapitre 041). »

**ADOpte PAR 24 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

(M. Bernard Emile (pouvoir Mme Annick Fournier), M. Christian Masset (pouvoir Mme Evelyne Fiolet))

**2.2 Subvention de fonctionnement 2019 – GDON du Calais (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles du Calais)**

Pour mémoire, par délibération en date du 7 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, des mesures en vue de lutter contre la prolifération des rats musqués.

En effet, le rat musqué occasionne des dégâts importants aux cultures, aux infrastructures hydrauliques et routières. Il constitue une menace pour l'environnement, la biodiversité et transmet des maladies potentiellement mortelles à l'homme et aux bovins.

Ainsi et dans l'attente qu'un plan d'actions soit défini au niveau supra communal, il avait été proposé que la commune intervienne en ce domaine, en prenant cette compétence et en mettant en œuvre un service dédié à cette lutte. En s'inspirant de ce qui est mis en place sur d'autres territoires confrontés aux mêmes difficultés, l'intervention s'appuyait sur un réseau communal de piégeurs bénévoles agréés et consistait :

- dans la prise en charge de la formation des nouveaux piégeurs sur la commune auprès d'un organisme agréé,
- dans l'achat et la fourniture aux piégeurs des pièges, cages, gants nécessaires à la capture de ces nuisibles,
- dans la prise en charge des frais liés à la vaccination du piégeur,
- dans le versement aux piégeurs d'une prime à la queue d'1,50 €.

De ce fait entre juin 2016 et 2017, 724 rats ont été capturés ce qui représente une aide aux piégeurs de 1 086 euros. De plus, 456 euros ont été dépensés pour l'achat de pièges et matériel divers.

Depuis sa relance en 2017, le GDON du Calaisis mène cette lutte contre la prolifération des rats musqués. Il intervient sur le territoire de Grand Calais Terres et Mers et du Pays d'Opale.

Au 30 novembre 2018, date de fin des collectes pour l'année 2018, 7 889 rats musqués ont été piégés dont 1 531 sur le territoire de la commune. En 2019, 268 rats musqués ont été piégés lors de la première collecte.

Pour renforcer ses actions de lutte contre le rat musqué, Le GDON sollicite auprès de la commune, une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019. Pour votre information, le GDON du Calaisis perçoit des subventions des communautés de Grand Calais Terres & Mers et du Pays d'opale.

Au vu des éléments fournis le 29 avril 2019 par le GDON, notamment l'imprimé de demande de subvention, la copie de leurs statuts, le rapport d'activités et le bilan financier 2018, le budget prévisionnel 2019, madame le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 500 € au titre de l'année 2019.

Madame le Maire rappelle que les élus qui ont un lien de parenté avec un des membres du GDON du Calaisis ne doivent pas participer au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT, Vice-Président du GDON et madame Véronique DESEIGNE ne prendront pas part au vote.

**Monsieur William BOUCHEL** est entièrement d'accord pour verser cette subvention au GDON du Calaisis. Les secteurs de Transmarck, de la Ferme des Aigrettes et des Dryades (fossés) sont infestés de rats musqués.

**Madame le Maire** en est bien consciente et précise que le travail sur ce dossier est en cours. Les points les plus difficiles sont signalés et la commune est régulièrement en contact avec le GDON.

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT** précise qu'initialement la compétence « rats musqués » avait été prise par la commune mais que désormais le GDON a été relancé. Les formations de piégeurs à Marck ne désemplissent pas. En versant 500 euros de subvention, la commune ne donne plus les 1 500 euros directement aux piégeurs comme auparavant.

Tous les trimestres, la commune fait des opérations « coup de poing » sur les lieux évoqués.

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT** précise également que la région des Hauts-de-France complète de 50 centimes la prime à la queue d'1,50 €. Cela fait donc 2 € par queue et la volonté de la commune est de continuer à former de plus en plus de piégeurs marckois.

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT** précise que la seule solution pour lutter contre la prolifération serait de recourir au piégeage chimique, or, cela est proscrit actuellement.

Comme indiqué précédemment, monsieur Pierre-Henri DUMONT, Vice-Président du GDON et madame Véronique DESEIGNE ne prennent donc pas part au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.3 Subvention exceptionnelle – Amicale des Sapeurs-pompiers de Marck-en-Calais**

Avant de passer la parole à madame LOUCHEZ, madame le Maire voudrait au nom du conseil municipal remercier tous les pompiers de Marck qui, avec leur dévouement et leur professionnalisme, assurent une mission quotidienne d'aide à la population.

#### **INTERVENTION DE MADAME LAURENCE LOUCHEZ**

*« Je vous informe que par courrier en date du 4 juin 2019, le Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers et le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Marck-en-Calais ont sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle, afin de financer l'achat d'équipements portés lors des différentes cérémonies officielles comme celles du 19 mars, du 8 mai, du 18 juin, du 14 juillet, du 28 septembre, du 11 novembre et autres évènements comme les vœux, l'inauguration d'édifices marckois etc...*

*Il s'agirait d'équiper 3 personnels d'effets protocolaires (casques, haches de cérémonie, guêtres et fourreaux), matériels non pris en charge par le S.D.I.S.*

*Je vous propose donc de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € sur présentation de justificatifs.*

*Je vous rappelle que les élus qui ont un lien de parenté avec un des membres de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Marck-en-Calais ne doivent pas participer au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt.»*

Monsieur Christian MASSET (pouvoir Mme Evelyne Fiolet) fait part à madame le Maire que madame Evelyne Fiolet doit être membre de l'Amicale des sapeurs-pompiers.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.4 Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Terrains de tennis en béton poreux au stade de Marck**

Avant la lecture de cette délibération, madame le Maire tenait à rappeler que depuis plusieurs années la Commune investit massivement dans le domaine sportif et pas seulement pour le football. En effet, des investissements ont été votés par le Conseil Municipal pour, par exemple, la création d'une salle de danse au complexe Hubert Seban, d'un street-workout, d'une aire de fitness, la rénovation des pistes intérieures et l'isolation du boulodrome, la rénovation d'un virage de la piste de BMX, la création de sanitaires pour le tennis de table, etc...

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT**

*« Je vous rappelle que les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.*

*Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

*Les autorisations de programmes sont présentées par le Maire. Elles sont votées ou révisées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.*

*Les travaux de création de 2 terrains de tennis en béton poreux s'étaleront sur 2 années à compter de 2019. Je vous propose de réaliser ce programme d'investissement selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP, en créant une autorisation de programme « Terrains de tennis en béton poreux au stade de Marck » d'un montant de 230 000 € et de fixer les crédits de paiement comme suit :*

*2019 : 100 000 €*

*2020 : 130 000 €.*

*En effet, le club a besoin pour évoluer dans sa division de deux terrains extérieurs. De plus de nombreuses malfaçons suite aux travaux de rénovation réalisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 ont été constatées et rendent le terrain extérieur existant inutilisable pour la compétition.*

*Les crédits de paiement de cette autorisation de programme seront inscrits à l'opération 9040 « terrains de tennis en béton poreux » et concerneront :*

- *La maîtrise d'œuvre assurée par la direction générale des Services Techniques*
- *Les travaux : le dossier de consultation des entreprises a été lancé ce lundi 23 septembre 2019 et la réception des plis est prévue pour la mi-octobre.*

*Les dépenses seront financées par autofinancement, subventions, et FCTVA. »*

**Monsieur Bernard EMILE** demande si la ville a saisi les entreprises pour les malfaçons qui auraient été constatées.

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT** répond que bien évidemment la ville a saisi la société, mais qu'il s'agit d'une société qui a déposé le bilan. C'est le même schéma que pour la piste d'athlétisme.

D'un point de vue historique, la consultation pour la réfection du court de tennis, qui existait déjà au préalable, a été lancée en 2013. Les plis ont été déposés le 19 avril 2013 et le CCTP se résumait à un simple bordereau de prix.

Le montant proposé pour la réfection du terrain de tennis était de 28 742,24 euros HT et le capital de l'entreprise retenue était de 102 000 euros, soit seulement 4 fois supérieur au coût total de l'opération. C'était déjà le cas lors de la réfection de la piste d'athlétisme.

Le marché a été signé le 3 juillet 2013 et un avenant de prolongation des travaux a été signé le 15 novembre 2013 à cause des conditions climatiques. Le terrain de tennis a été réceptionné le 10 juin 2014.

Au cours de l'année 2019, la commune a lancé une consultation d'entreprises pour la construction d'un nouveau terrain de tennis, avec en « option 1 » la remise en état du terrain de tennis existant. Les deux entreprises ayant répondu à la consultation, ont précisé qu'il n'était pas possible de rénover l'ancien terrain de tennis. Plus précisément, il était impossible de recouler une couche par-dessus en raison de deux points.

Tout d'abord, le premier terrain présente de gros défauts de planéité, c'est-à-dire que, sur 3 mètres de long, il existe par endroit un delta de 28 mm. Le terrain est donc non conforme à la norme NFP90-110. De plus, la pente minimale du terrain devrait être de 0,8 % avec plus ou moins 0,2 % de tolérance. Or, le terrain actuel présente une pente variante de 0,66 à 0,38.

La commune n'a donc pas d'autre solution que de détruire le terrain existant, recouler une dalle béton unique pour les deux terrains puis, de recouler les surfaces de jeux en béton poreux par-dessus.

En termes financiers, le montant est à moins de 200 000 euros hors taxe et la commune a des subventions en cours qui devraient couvrir plus de 50 % des dépenses.

De plus, le fait de couler en totalité la dalle, permet de réaliser des économies de 20 à 25 %.

Cette opération nécessitant la destruction du terrain existant, la commune relance les demandes de subvention pour la création, non pas d'un terrain de tennis, mais de deux terrains de tennis.

**Monsieur William BOUCHEL** affirme que le béton présente des avantages comme un prix beaucoup moins élevé et un terrain beaucoup plus résistant. Mais il ajoute également que les balles et les chaussures s'usent plus vite et que c'est moins bon pour les articulations.

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT** ajoute qu'il a rencontré à plusieurs reprises la Fédération Française de Tennis (FFT), notamment lors de l'inauguration du terrain du club de Sangatte. Les équipes techniques de la FFT et le club de tennis de la commune de Marck ont conseillé d'opter pour l'option béton poreux.

Cela présente beaucoup d'avantages. C'est beaucoup moins cher, beaucoup plus résistant dans le temps et cela sèche plus vite ; ce qui pour un terrain extérieur dans le Nord-Pas-de-Calais peut être intéressant comme solution.

**Monsieur Thierry COURTOIS** affirme qu'il a visité beaucoup de clubs dans le Nord-Pas-de-Calais pour les compétitions hors terres battues et qu'il n'a pas vu d'autres terrains qu'en béton poreux. De nombreuses communes prennent en solution le béton poreux en raison des conditions climatiques, le temps de séchage étant plus court.

**Madame le Maire** informe qu'elle a rendez-vous la semaine prochaine directement sur place avec un conseiller technique de la FFT des Hauts-de-France, afin d'aborder ces différents sujets.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.5 Remboursement facturation clés**

La délibération du 27 mars 2015, qui fixe un forfait à payer en cas de perte de clé, démontre la rationalité de la gestion de la commune. Il s'agit d'économiser des moyens pour limiter les dépenses et contraindre les usagers à respecter le bien public.

Cependant, si le dommage causé est réparé, la commune se doit de rembourser.

### **INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE**

*« Je vous rappelle qu'afin de responsabiliser les différents utilisateurs et occupants des bâtiments communaux (associations, enseignants...) et éviter une prolifération et dispersion des clés des dits bâtiments, le conseil municipal, par délibération en date du 19 octobre 2010, avait autorisé la facturation des non restitutions, des remplacements ou des demandes de clés supplémentaires. Une régie de recettes pour recouvrer le coût de reproduction des clés avait été instituée. Depuis le 27 mars 2015, le tarif d'une clé ou d'un pass est fixé à 80 €.*

*Dans le cas où la commune aurait encaissé la reproduction d'une clé, suite à une déclaration de perte par son utilisateur et qu'ensuite celui-ci venait à la retrouver, je vous propose de procéder au remboursement de la reproduction de la clé après que l'utilisateur l'ait restituée. »*

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.6 Demande de subventions 2019 – Feux « récompense » – OSMOC (Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale)**

Durant l'ensemble des Cafés avec le Maire et le Député, et quel que soit le quartier, le problème des excès de vitesse des automobilistes sur le territoire communal a été régulièrement évoqué.

De nombreux administrés se plaignent de la vitesse excessive et demande l'installation de ralentisseurs ou l'intervention des forces de Police.

Madame le Maire informe que la commune, et plus précisément la police municipale créée par délibération du 11 septembre 2014, est intervenue et intervient au quotidien dans ce domaine.

Des contrôles radar ont été réalisés sur les principaux axes de la commune durant l'été.

De même, par délibération du 6 juin 2018, les élus ont autorisé la conclusion d'une convention de coordination police municipale/police nationale dont la signature a permis d'intensifier depuis cet été des contrôles routiers conjoints.

Concernant les aménagements, madame le Maire ne souhaite pas systématiser l'installation de ralentisseurs qui coutent chers et qui sont bruyants pour les riverains.

Madame le Maire laisse la parole à monsieur Marc LEGROS pour présenter la délibération.

### **INTERVENTION DE MONSIEUR MARC LEGROS**

*« Le Département a mis en place dans le cadre d'aménagements de sécurité sur voirie départementale, une subvention dans le cadre des Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale (OSMOC).*

*Suite à la demande des riverains se plaignant de la vitesse excessive des véhicules sur l'avenue du Général de Gaulle, des feux récompenses y seront installés.*

*Ces feux, comme leurs noms l'indiquent, récompensent les automobilistes qui roulent à la bonne vitesse en se mettant au vert.*

*Je vous demande l'autorisation de présenter ce dossier au titre de l'OSMOC. »*



## ADOPTE A L'UNANIMITE

### **2.7 Demande de subvention 2019 – Création d'une voie douce – DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**

Ainsi, vous le savez, la commune va créer une voie douce le long du canal de Marck, entre le Pont Pollaert et la Ferme des Aigrettes. Cette voie douce sera accessible aux piétons et vélos, parsemée de bancs et d'appareils de musculation extérieurs, desservant le parc derrière l'église, l'aéroport, la voie douce avenue de Verdun et donc la Ferme des Aigrettes.

Cette voie douce sera ouverte au public au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour le 1<sup>er</sup> tronçon.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE**

*« Lors du dernier Conseil Municipal, une délibération DETR pour la création d'une voie douce a été votée avec un montant de 180 282, 06 € HT.*

*La Sous-Préfecture nous a signalé qu'une subvention nous a été accordée à hauteur de 45 971,93 €, soit un taux de 25,50 % au lieu de 20 %.*

*Je vous demande donc l'autorisation de modifier cette délibération afin d'acter cette bonne nouvelle financière. »*

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### **2.8 Subvention 2019 – Appel à projets régional « La nature en Chemins » - Région Hauts-de-France**

La Région des Hauts-de-France soutient la création de voie douce sur le tracé de chemins ruraux telle que nous venons de l'évoquer.

Madame le Maire souhaite une fois de plus remercier l'implication des conseillers régionaux marckois, madame Véronique DESEIGNE et monsieur Jean-Michel TACCOEN, pour l'aide et le soutien qu'ils nous apportent pour voir aboutir de tel dossier.

Le soutien de la Région dans les investissements communaux s'élève à 1 310 000 euros depuis 2014.

#### **INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DESEIGNE**

*« La Région lance un appel à projets dénommé « Nature en chemins » dans le but d'aménager les chemins ruraux.*

*Dans le cadre de cet appel à projets, la commune souhaite candidater afin de financer les travaux de ce chemin sous l'appellation « aménagement d'une voie douce ».*

*Les objectifs de ce projet consistent à l'embellissement des chemins, fréquentés par les promeneurs, ainsi qu'à la protection de la biodiversité locale (oiseaux, insectes, petits mammifères...).*

*Il a pour but de financer les dépenses d'investissement relatives à des projets de plantation et d'ensemencements (plantation de haies, de fruitiers et de bandes herbacées).*

*La réalisation de ces aménagements est prévue, dès septembre 2019, pour un devis dont le montant total est de 10 242,48 € subventionné à 50 % HT par la Région des Hauts-de-France.*

*Je vous demande l'autorisation de candidater à cet appel à projet et de signer tous documents relatifs à cette demande de subvention. »*

**Monsieur Bernard EMILE** demande s'il peut obtenir des précisions sur la localisation de ces chemins.

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT** précise que le projet part du pont Pollaert, remonte le long du canal, soit côté Ouest - soit côté Sud, traverse l'avenue de Verdun et s'arrête à la Ferme des Aigrettes dans un premier temps.

L'aménagement de cette voie douce permettra de séparer les flux, d'un côté piétons, vélos, joggeurs et de l'autre côté, les voitures qui continueront d'emprunter la chaussée avenue F. Mitterrand, avenue de Verdun.

On aura donc le long de cette voie douce des arbres, des plantations, des bancs, des appareils de musculation extérieurs etc...

## ADOPTE A L'UNANIMITE

## **2.9 Demande de subventions GCT&M– Fonds de concours :**

Sans revenir sur les projets de création de terrain de tennis et de terrain de basket qui prouvent que la commune, comme évoqués précédemment, investit dans toutes les disciplines sportives, madame le Maire souhaite insister sur la recherche constante de subventions pour l'ensemble des projets de fonctionnement et d'investissement communaux.

C'est un souci, une obligation du quotidien de rechercher des aides financières pour optimiser les services communaux en parallèle de l'optimisation des charges.

### **INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE**

*« Suite aux différents transferts de compétences intervenus au profit de la Communauté d'Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, Grand Calais Terres & Mers entend renforcer son soutien à ses communes membres.*

*Des fonds de concours peuvent ainsi être versés afin de contribuer à la réalisation d'investissements par les communes, pour des projets revêtant d'une importance communautaire.*

*Le financement de Grand Calais Terres & Mers porte sur quatre projets majeurs :*

- *La rénovation du Quartier des Hautes-Communes (150 000 €)*
- *La création de deux terrains de tennis en béton poreux (90 000 €)*
- *La création d'un terrain de basket (28 812 €)*
- *La mise en place de caméras nomades (10 000 €)*

*Cette participation totalisera un montant de 278 812 €.*

*Je vous demande l'autorisation de présenter ces dossiers et signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention. »*

**Monsieur Bernard EMILE** demande des précisions quant à la mise en place de caméras nomades.

**Madame le Maire** précise que l'installation des caméras est prévue à différents endroits de la commune et le sera seulement pour une journée ou pour une semaine. Les emplacements prévus sont certains lieux qui font l'objet de remontées de riverains ayant des soucis, le cimetière où il y a actuellement des vols de fleurs et les zones de dépôts sauvages où les agents communaux passent chaque jour ramasser les détritux.

Il est donc judicieux d'installer des caméras temporairement à certains endroits, afin de résoudre des problèmes récurrents sur la commune.

**Monsieur William BOUCHEL** souhaite connaître l'implantation exacte du terrain de basket.

**Madame le Maire** répond que l'implantation du terrain de basket est en cours de discussion, mais qu'elle sera à proximité des Dryades et qu'il s'agira d'un terrain extérieur.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3 - URBANISME**

#### **3.1 Autorisation de désaffectation du domaine public – Avenue de Verdun**

Les deux délibérations qui vont suivre sont l'illustration de la volonté de l'équipe municipale de répondre au manque de médecins généralistes sur le territoire, comme madame le Maire l'a annoncé dans le point d'information.

### **INTERVENTION DE REGIS BIOUSSE**

*« Comme de nombreuses communes françaises, Marck, forte de ses 11 000 habitants et de son bassin de vie dynamique (accroissement de la population à 2,3 % sur la période 2010-2015 et diverses futures extensions prévues dans les 20 prochaines années), est confrontée comme toutes les communes de France à une démographie médicale qui connaît depuis plusieurs années une chute significative.*

*C'est pour cette raison que depuis plusieurs années, la Commune s'est attachée à étayer l'offre de santé en multipliant les entretiens avec divers médecins généralistes dans le but de les convaincre de s'installer en tant que médecin libéral sur le territoire de Marck.*

*Il y a quelques mois et à la suite de discussions entre les professionnels de santé du territoire (Pharmaciens et médecins généralistes communaux), un projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) porté par un investisseur privé s'est développé afin de répondre au manque de praticiens et plus précisément, de médecins généralistes.*

*Or, les porteurs du projet souhaitent implanter leur Maison de Santé sur un terrain situé Avenue de Verdun et classé en grande partie dans le domaine public communal.*

*Ce terrain actuellement affecté en parking n'est que très rarement utilisé et des places sont disponibles ailleurs sur le domaine public.*

*Afin de permettre à la commune de vendre ce terrain, je vous propose d'engager une procédure tendant à l'inscription de ce terrain dans le domaine privé communal. »*

**Monsieur William BOUCHEL** se réjouit qu'un investisseur soit intéressé pour porter le projet de création d'une maison médicale sur Marck et il explique que le choix du terrain est judicieux. La maison de santé répond bien à un besoin d'intérêt général, puisque la commune de Marck est en pénurie de professionnels médicaux notamment de médecins généralistes.

**Monsieur William BOUCHEL** souhaite également savoir s'il sera prévu d'accueillir des médecins spécialistes, à savoir des pédiatres, cardiologues, sages-femmes en libéral ; s'il y a un cahier des charges pour cette maison médicale, ce que sera le droit de regard de la commune par rapport à l'investisseur privé et si la commune a déjà réfléchi à la destination économique de l'ancien bâtiment du Centre Social Culturel J.Y. Cousteau, dont les travaux de rénovation et de mise en conformité ont été effectués pour la création d'une maison médicale.

**Madame le Maire** rappelle qu'il s'agit d'un projet privé et que tout ne peut être dévoilé. La maison médicale actuelle a été rénovée il y a deux ans et un centre de santé va y être créé. Les agents communaux ont travaillé sur un règlement, un projet avec l'ARS afin de salarier des médecins généralistes. L'ouverture est prévue début 2020.

Le porteur du projet privé a l'intention de créer plusieurs cabinets de médecins généralistes, les deux médecins de la commune seront certainement associés, mais d'autres médecins vont venir s'associer également. Il y aura donc les médecins salariés par la commune et d'autres médecins dans le projet privé. Il s'agit bien de deux entités distinctes.

Actuellement, il y a deux médecins pour 11 000 habitants alors qu'au niveau national, il en faudrait 9 pour couvrir l'ensemble de la population marckoise. Le besoin est réel et les deux projets sont complémentaires et ne peuvent être que profitables pour les marckois.

**Monsieur William BOUCHEL** se réjouit de ce projet, puisque ce dernier était au programme lors de sa campagne en 2014, mais ajoute que ce terrain serait également bien pour une ludothèque près de l'école du Moulin et de la crèche.

**Madame le Maire** entend bien et affirme que l'arrivée de professionnels de santé et notamment des médecins généralistes est une priorité.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3.2 Taxe d'aménagement**

#### **INTERVENTION DE REGIS BIOUSSE**

*« Suite à la délibération précédente et afin de favoriser l'implantation d'une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) sur son territoire, il est proposé au conseil municipal d'exonérer de la part communale de la Taxe d'Aménagement les projets de création de MSP sur son territoire.*

*En effet, conscient de l'impact financier non-négligeable de la Taxe d'Aménagement sur un projet de création d'une MSP, le gouvernement a, par le biais de l'article 104 de la Loi de Finances pour 2018 du 30 décembre 2017, modifié l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme pour ouvrir l'exonération facultative des*

*maisons de santé, lorsque la collectivité l'a instaurée à tous les maîtres d'ouvrage. En rendant cette exonération plus exclusivement réservée aux seules collectivités, le gouvernement a entendu faciliter les projets de MSP privée. »*

**Monsieur William BOUCHEL** souhaite faire savoir qu'il est entièrement d'accord pour apporter un soutien complémentaire à cet investisseur.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3.3 Vente d'un terrain communal de la ZAL Léonard de Vinci à M. ARICHI Yazide – Modification identité**

Il s'agit d'une X<sup>ème</sup> délibération sur cette vente comme quoi l'action de la commune dans le domaine du développement économique n'est pas chose aisée.

Madame le Maire rappelle que par une délibération d'octobre dernier, le Conseil Municipal a souhaité soutenir les commerces de proximité en prévoyant, pour l'année 2019, un abattement de 15% sur la taxe sur le foncier bâti en faveur des magasins et boutiques, dont la surface principale est inférieure à 400 m<sup>2</sup> et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial, mais également par la délibération précédente, en exonérant de la part communale de la taxe d'aménagement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>. Au total, une dizaine de commerçants de proximité ont bénéficié de ce coup de pouce communal.

Enfin, madame le Maire fait remarquer qu'afin d'éviter toute immobilisation intempestive de terrain, la délibération est assortie d'une durée de réalisation.

#### **INTERVENTION DE VERONIQUE DESEIGNE**

*« M. ARICHI souhaiterait acheter une parcelle de 1916 mètres carrés située sur la Zone d'Activité Légère Leonard de Vinci, ce qui avait été initialement accepté par les délibérations 2017-02-10 du 14 février 2017 et 2019-01-10 du 30 janvier 2019.*

*La délibération d'aujourd'hui a pour but de modifier l'identité de l'acheteur, M. ARICHI achetant par le biais d'une SCI nouvellement créée.*

*Par ailleurs, afin d'éviter que cette opération ne s'éternise, je vous propose d'appeler à une signature de l'acte notarié constatant cette vente avant le 31 décembre 2019. Dans le cas contraire, ce terrain sera réputé non vendu et réouvert à la commercialisation. »*

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3.4 Modification de l'implantation du Marché place de l'Europe**

Dans le cadre de la réfection de la Place de l'Europe, le marché communal a été déplacé sur l'avenue Schweitzer pour le temps des travaux.

Les travaux de la Place étant terminés, il apparaît pertinent de le réintégrer sur la Place de l'Europe rénovée.

Pour se faire, la commune a rencontré les commerçants à plusieurs reprises.

Face à quelques réticences des professionnels et comme à son habitude, la commune a lancé un sondage auprès de la population sur le site Facebook ou directement en mairie.

325 personnes ont répondu et 87 % des personnes étaient favorables au retour du marché sur la place de l'Europe.

Madame le Maire a ensuite rencontré les commerçants le 10 septembre dernier pour leur faire part de ces résultats, qu'ils ont finalement accueillis favorablement.

En outre, ayant reçu ce lundi un avis défavorable de l'organisation professionnelle des commerçants de marché concernant l'exonération, il vous est proposé de réduire le droit de place pour une durée de 3 mois à 1 euro par ml pour un trimestre au lieu de 0,45 euros/ml/jour, conformément à la nouvelle délibération déposée sur vos tables et ce quel que soit le commerce.

**Monsieur Bernard EMILE** demande s'il n'était pas possible de laisser une activité économique au niveau des Hautes Communes et souhaite savoir si les petites commodités prévues initialement, le seront également pour l'implantation du Marché sur la grande place.

**Madame le Maire** répond que la place de l'Europe est un lieu de vie et qu'il était prévu depuis le début de d'y faire revenir le marché.

**Madame le Maire** explique qu'elle a été à l'écoute des commerçants et a analysé leurs situations afin de leur proposer notamment, que des navettes transportent les personnes du quartier Schweitzer jusqu'à la place du marché. La même proposition a été faite pour les hameaux du Fort-vert et des Hemmes.

La commune a proposé aux commerçants de leur ouvrir la salle des mariages, où ils pourront se réchauffer autour d'un café et bénéficieront de toilettes.

**Madame le Maire** a rencontré monsieur TAHON, représentant des commerçants du marché pour la Région des Hauts-de-France qui accompagne la commune sur ce sujet. Le 15 octobre, jour du retour du marché, plusieurs animations seront prévues afin d'attirer le plus de monde possible.

**Madame le Maire** explique qu'il serait intéressant que d'autres commerçants se greffent au marché le mardi matin. Un bilan sera fait au bout d'un mois ou deux pour voir comment cela se passe, mais les commerçants sont contents de revenir sur la place de l'Europe. Les négociations ont été bonnes et la commune fait tout son possible pour que les commerçants s'y sentent bien.

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT** signale qu'un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres des marchois avant le 15 octobre pour les informer du retour du marché. Il s'agit d'un effort de communication de la commune pour réexpliquer son implantation et les dispositifs qui sont mis en place et en particulier, le système de navettes depuis les hameaux et le quartier Schweitzer et la présentation des places de stationnement.

En effet, le parking sur la place sera réservé aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées pour qu'elles aient moins à marcher. Au final, il existe environ 150 places disponibles dans un rayon de 3 minutes à pied autour de la place de l'Europe. La commune va également mettre des panneaux à l'entrée de la ville indiquant le jour du marché et des bâches seront installées à l'angle de l'avenue F. Mitterrand et de la rue Victor Hugo tous les mardis matin.

**Monsieur William BOUCHEL** demande si la commune a envisagé de changer le jour du marché.

**Madame le Maire** répond que les commerçants sont impliqués dans d'autres marchés et ne peuvent venir que le mardi matin.

**Monsieur Christian MASSET** évoque qu'il lui a été rapporté que les navettes n'étaient pas adaptées aux personnes à mobilité réduite.

**Madame le Maire** entend bien la remarque et affirme qu'il a été mis en place la possibilité de se déplacer en voiture, des « clio » sont mises à disposition mais également des minibus.

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT** précise que les réservations sont faites à l'avance et que la commune sait donc quel véhicule sera adapté.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3.5 Vente d'un terrain communal – Parcelles AK 1250 et 1254 à M. et Mme DELHEZ**

Afin d'utiliser et de gérer au mieux les biens et terrains publics, il s'agit ici de vendre un terrain communal qui n'a aucune utilité.

#### **INTERVENTION DE REGIS BIOUSSE**

*« Monsieur et Madame DELHEZ, locataires depuis plusieurs années des parcelles AK 1250 et AK 1254 propriétés de la commune et sises rue Henri-Dunant, ont sollicité l'acquisition de ces parcelles par courrier du 17 juin 2019.*

*Ainsi, une visite sur les terrains, objet de la demande, a eu lieu le 12 Juillet dernier en présence d'un représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques et d'un agent communal.*

*Le Service des domaines, tenant compte de l'accès que ces parcelles procurent au bien des époux DELHEZ situé à l'arrière, a estimé les parcelles AK 1250 et 1254 d'une contenance de 390 m<sup>2</sup> à 16 000 € HT.*

*M. DELHEZ ayant accepté ce prix et la commune n'ayant pas volonté de conserver dans son domaine privé des parcelles qui ne peuvent être construites en raison de leur proximité avec le Domaine Public Ferroviaire (inconstructibilité jusqu'à 10 mètres des voies ferrées), il est proposé d'opérer la cession de ces parcelles à Monsieur et Madame DELHEZ.*

*Par ailleurs, afin d'éviter que cette opération ne s'éternise, je vous propose d'appeler à une signature de l'acte notarié constatant cette vente avant le 31 mars 2020. »*

**Monsieur William BOUCHEL** fait remarquer que les plans de situation ne sont pas à jour.

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT** informe que le cadastre n'est pas géré par la commune mais directement à Arras et que les mises à jour sont faites au fur et à mesure.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3.6 Convention de mise à disposition de boîtiers pédagogiques de mesure CO2**

Madame le Maire souhaite souligner l'action de la commune dans le domaine de l'environnement.

Un dossier a par ailleurs été consacré sur ce sujet en début d'année dans le bulletin d'information municipal.

Par exemple, dans le domaine du transport, après avoir réalisé une voie douce entre Marck-centre et le Fort-Vert une aire de covoiturage permettant de créer une alternative à la voiture, il est envisagé la création d'une voie douce le long du canal entre le pont Pollaert et la ferme des aigrettes, conformément à la délibération que nous venons d'adopter.

Mais c'est aussi une volonté pour le fonctionnement quotidien des services, l'éclairage public est renouvelé en LED, l'ancienne chaudière de la mairie remplacée...

Les actions sont valorisées en certificats d'économies d'énergie conformément à la délibération de janvier 2019 et permettent à la commune de bénéficier de réduction dans l'achat d'énergie.

L'objectif est double : préserver l'environnement et réaliser des économies.

### **INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME**

« La préservation d'un air intérieur de qualité est un enjeu important de santé publique afin de prévenir l'émergence de symptômes tels que des maux de tête, la fatigue, des manifestations allergiques ou encore de l'asthme.

Ainsi, la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant un public sensible, notamment les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Compte-tenu du temps passé par les enfants dans des lieux clos, 90 % de leurs journées en moyenne, où les sources de pollution de l'air sont potentiellement nombreuses (matériaux de construction, meubles, produits d'entretien, feutres, peinture, colle...), le maintien d'une bonne qualité de l'air dans les crèches, les écoles, les collèges ou les lycées est un axe de travail particulièrement important.

Compte-tenu de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et afin de participer à la mutualisation des plans d'actions sur son territoire, Grand Calais Terres & Mers a proposé aux communes propriétaires d'écoles maternelles et élémentaires et de crèches, de conventionner avec elles, afin de mettre à leur disposition des boîtiers pédagogiques de mesure du dioxyde de carbone (CO2).

Compte-tenu de ces éléments, je vous demande l'autorisation de signer cette convention entre l'Agglomération et la Commune. »

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 4 – RESSOURCES HUMAINES

Avant de procéder à la lecture des deux délibérations concernant le domaine des ressources humaines, madame le Maire rappelle que la commune s'efforce d'améliorer les conditions de travail de son personnel. La délibération pour la mise en place du RIFSEEP en mai dernier a permis à l'ensemble des agents de bénéficier d'une augmentation de sa rémunération.

Des actions, comme le renouvellement des vêtements et équipements de travail tel qu'il a été prévu dans le budget 2019, améliorent également la sécurité au travail du personnel.

Enfin, l'évolution de la masse salariale prouve la volonté de la commune d'optimiser le fonctionnement des services, en 2014, 4 583 000 euros pour 4 974 000 euros en 2018 soit 8 % d'augmentation. Cette augmentation reste très limitée malgré la création de nouveaux services comme la Police municipale ou l'agrandissement des structures Petite Enfance et surtout le glissement vieillesse technicité, la revalorisation du régime indemnitaire.

### 4.1 Recrutement d'agents contractuels sur les emplois non permanents du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020

#### **INTERVENTION DE VERONIQUE DESEIGNE**

« Dès lors que pour la bonne continuité des services publics, il est parfois nécessaire de recourir à l'embauche de personnel non titulaire (besoin saisonnier, surcroît d'activité, remplacement de titulaire momentanément indisponible...) et ce conformément aux articles 3.1 et 3.3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, je demande au conseil municipal de fixer le tableau des effectifs des agents non titulaires à temps complet et non complet pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 4.2 Mise à jour des modalités de versement des heures supplémentaires

#### **INTERVENTION DE VERONIQUE DESEIGNE**

« À la demande de la Trésorerie municipale, je propose de mettre à jour les modalités de versement des heures supplémentaires des agents titulaires de la fonction publique ainsi que des agents contractuels de droit public de la collectivité, relevant des cadres d'emplois suivants :

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	
CADRES D'EMPLOIS	ADJOINT ADMINISTRATIF
	REDACTEUR
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
CADRES D'EMPLOIS	ADJOINT TECHNIQUE
	AGENT DE MAITRISE
	TECHNICIEN
<b>FILIERE ANIMATION</b>	
CADRES D'EMPLOIS	ADJOINT D'ANIMATION
	ANIMATEUR
<b>FILIERE SOCIALE</b>	
CADRES D'EMPLOIS	AGENT SOCIAL
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	
CADRES D'EMPLOIS	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
	INFIRMIER
	ASEM
<b>FILIERE POLICE</b>	
CADRES D'EMPLOIS	CHEF DE SERVICE DE PM
	AGENT DE POLICE DE PM
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	
CADRES D'EMPLOIS	EDUCATEUR APS

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 5 – JEUNESSE

### 5.1 Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 – Avenant Création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Madame le Maire tenait à souligner l'importance pour la commune du soutien de la CAF pour l'ensemble des actions envers la petite enfance et la jeunesse.

C'est un partenaire incontournable qui nous permet de bénéficier d'importants financements.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'un panel important de services à la Petite Enfance : structure multi-accueil (35 places), jardins d'enfants (15 places), relais d'assistants maternels, centre de loisirs maternels et au 1<sup>er</sup> octobre, en partenariat avec le Centre Social et Culturel, un lieu d'accueil enfants parents.

#### **INTERVENTION DE FABRICE MARTIN**

« Le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 signé entre la ville de Marck et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, a pour vocation de développer sur notre territoire une offre de services adaptée aux besoins des familles, des enfants et des jeunes.

*C'est en cette faveur que les LAEP « Lieux d'accueil Enfants Parents », œuvrent pour permettre aux familles de se rencontrer, de se connaître et de s'investir sur la fonction parentale dans leur quartier. Ils sont des acteurs identifiés de l'intégration des familles et d'une parentalité épanouie.*

*Le démarrage de l'action est prévu au 1<sup>er</sup> octobre 2019.*

*Je vous propose donc de passer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 portant la création d'un lieu d'accueil enfants parents. »*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 6 - COMMUNICATIONS DIVERSES

### 6.1 TRAVAUX

#### **TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

##### Quartier des marronniers

Les travaux ont démarré fin juin 2019.

Pendant l'été, les trottoirs rue des Saules et rue des Acacias ont été rénovés.

Début septembre, le parking rue des Saules a été réalisé en enrobé.

Les fourreaux pour les réseaux électriques courant fort et courant faible ont été posés.

Le démarrage de la pose des bordures est en cours.

#### **TRAVAUX DE BATIMENT**

##### Travaux dans les écoles

L'ensemble des travaux prévus dans les écoles cet été ont été réalisés.

Le chantier le plus important était la mise en conformité de la sécurité incendie de l'école élémentaire Victor Hugo.

La commission de sécurité a donné un avis favorable le jeudi 29 août 2019.

##### Aménagement des bureaux rez-de-chaussée

Les travaux sont terminés, une permutation a été faite entre l'Etat civil et le service carte d'identité/passeport.

#### **TRAVAUX EN REGIE**

Durant l'été, les équipes opérationnelles des services techniques ont été mobilisées pour l'ensemble des fêtes et manifestations.

D'autres agents ont refait la signalisation routière horizontale : exemple : l'ensemble des passages piétons devant les écoles pour la rentrée.

Réalisation de la zone bleue rue Pascal : mise en place de signalisations horizontales et verticales.



## **DOSSIERS DE CONSULTATION D'ENTREPRISES**

Le DCE pour la construction de deux nouveaux terrains de tennis extérieurs en béton poreux a été lancé le lundi 23 septembre 2019. La remise des plis est prévue pour octobre.

Le précédent dossier a dû être revu complètement puisqu'il était impossible de rénover l'ancien terrain.

## **6.2 EVENEMENTS PASSES**

### **INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN**

#### **- Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau – Résultat 2018**

*« Lors du Conseil Municipal du 5 avril 2019, je vous ai informé que je vous communiquerai le résultat du Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau.*

*Cette association m'a transmis le 12 septembre 2019 le compte de résultat de l'exercice 2018, le rapport du commissaire aux comptes et le bilan 2018. Celui-ci présente un excédent net comptable de 2 594 €.*

*Comme les années précédentes, le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2018 ainsi que la situation financière et du patrimoine du Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau à la fin de cet exercice. »*

### **INTERVENTION DE LAURENCE LOUCHEZ**

*« - Samedi 29 juin : Spectacle de Jarry au complexe Hubert Seban.*

*Une soirée inoubliable pleine de fous rires*

*- Samedi 29 juin : La demi-finale de Beach Soccer a été l'occasion d'inaugurer le nouveau terrain Marckois sous un soleil radieux*

*- Samedi 6 juillet : Inauguration de la place de l'Europe*

*Journée animée non-stop et dès 14 heures avec stand de maquillage, structures gonflables, clowns jongleries, artistes de rue.*

*16 heures, l'inauguration officielle avec la présence de nos amis allemands de Haibach, de l'Harmonie Municipale et de l'association Cheer Danse, à 17 heures animations musicales et à 22h30 un spectacle son et lumière avec feu d'artifice pour clôturer cette journée inoubliable !*

*- Samedi 13 et dimanche 14 juillet : Fête Nationale*

*Samedi 13 : dès 21 heures, le rendez-vous était donné pour le bal des pompiers suivi du feu d'artifice à 23h30.*

*Dimanche 14 : Un hommage a été rendu au monument aux morts à 10h30. Cette cérémonie fut suivie de la traditionnelle guinguette républicaine qui a rassemblé près de 200 personnes. Petits et grands ont pu profiter de nouvelles animations : des poneys mécaniques pour les petits, un parcours et une archerie pour les plus grands. La journée a été animée par les Amis de l'Accordéon.*

*- Jeudi 29 août : Remise des récompenses*

*Dans un premier temps, les participants au concours des maisons et jardins fleuris ont tous été félicités pour leur participation et leur contribution à l'embellissement de notre ville. Les gagnants ont, quant à eux, reçu des cadeaux de la part du Comité des fêtes.*

*Puis des sportifs, des bénévoles, que les Présidents d'associations souhaitaient mettre en avant, ont été remerciés pour leur implication dans la vie associative avant le forum et la reprise des activités.*

*Une belle soirée qui a rassemblé près de 150 personnes au complexe des Dryades.*

*- Dimanche 1<sup>er</sup> septembre : Forum des associations*

*Plus de 40 associations marckoises sont venues présenter leurs activités.*

*Danse, football, randonnée, environnement, judo... Un large choix d'activités était proposé ! De nombreuses personnes sont venues échanger avec les associations et assister aux démonstrations !*

*- Samedi 14 et dimanche 15 septembre : Fête des Islandais : un beau week-end festif !*

- Le repas moules-frites organisé par le centre social culturel J.Y Cousteau a réuni 400 personnes samedi soir.*
- L'harmonie municipale de Marck et des chanteurs de la région ont animé la soirée jusqu'au départ du feu d'artifice !*
- Le lendemain, la brocante a attiré près de 1 000 personnes. Manèges, structures gonflables et animations dans la rue Robelin et exposition de peintures à la Maison des Islandais ont égayé cette journée ensoleillée.*

**- Samedi 21 septembre : Spectacle de Cauet 100% libre**

Spectacle offert par la production E-mage en remplacement de l'artiste Hoshi qui était prévue au concert Marck Winter party au printemps dernier. »

**INTERVENTION D'ISABELLE JAMPY**

« - **Judi 23 mai** : Afin de célébrer **la fête des mères et des pères**, madame Le Maire et moi-même avons effectué la distribution de roses et de bouteilles de vin à l'ensemble des résidents du Foyer de l'Age d'Or.

- Le **mercredi 19 Juin** s'est déroulé le **repas de Ducasse des Aînés** au complexe Hubert Seban. Celui-ci a rassemblé 73 convives. L'animation a été réalisée par monsieur Pascal PROUVEUR et monsieur Patrice DUPONT. La restauration a été assurée par le traiteur David Miquel (DM Traiteur).

- Ce **mercredi 18 septembre** a eu lieu le **traditionnel repas de Rentrée des Aînés Marckois** à la salle Hubert Seban rassemblant 435 convives. Celui-ci a été animé par monsieur Sébastien MARTIN et monsieur HOCHEDÉ Eric, au plus grand plaisir des participants. Le traiteur était DM Traiteur. »

**6.3 EVENEMENTS A VENIR**

**INTERVENTION DE LAURENCE LOUCHEZ**

« - **Samedi 28 Septembre : 75<sup>e</sup> anniversaire du bombardement de la Rue du 28 Septembre**

Camp militaire à l'aéroport de 10 h à 17 h. Défilé de véhicules militaires sur l'Avenue F. Mitterrand et l'Avenue de Calais dès 14h et cérémonie officielle à 14h30 avec le passage des véhicules militaires en fin de cérémonie devant la stèle. »

**INTERVENTION DE QUENTIN WILLAUME**

« - **Judi 31 octobre 2019 : bal d'Halloween au complexe Hubert Seban**

CP au CM1 de 16h30 à 18h30 et CM2 à la 3<sup>e</sup> de 19h à 22h »

**INTERVENTION D'ISABELLE JAMPY**

« - **Mercredi 16 octobre 2019** se déroulera le **Thé dansant** au Complexe Hubert Seban de 14h00 à 19h00. L'animation musicale sera réalisée par l'orchestre IBIZA.

L'évènement est gratuit pour les personnes de 65 ans et plus. Le tarif est de 8 € pour les personnes de moins de 65 ans et les extérieurs.

Une part de tarte et une boisson seront offertes aux convives avec la participation du Comité des fêtes qui assurera la buvette. »

**7 - ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T. :**

• **Régies :**

- Régie de recettes « Location de salles » : suppression du cautionnement (n°2019-DEC-04-07 et n° 2019-DEC-04-08)
- Régie de recettes « Ludothèque » : modification du mandataire suppléant (n°2019-DEC-04-09)
- Régie de recettes « Maison Petite Enfance » : modification du régisseur (n°2019-DEC-04-10)
- Régie de recettes « Taxes des services dans les cimetières communaux » : correction du libellé pour quelques services (n°2019-DEC-05-01)
- Régie d'avances « Frais de mission » : clôture (inactive depuis 2013, n°2019-DEC-05-02)
- Régie d'avances « Manifestations organisées par la commune » : clôture (inactive depuis 2010, n°2019-DEC-05-03)
- Régie de recettes « Manifestations organisées par la commune » : clôture (inactive depuis 2015, n°2019-DEC-05-04)
- Régie d'avances « Service Administratif » : mise à jour des dépenses payable par la régie (n°2019-DEC-06-01)
- Régie de recettes « Location de salles » : intégration des produits au titre de la tarification du temps d'intervention des agents communaux dans le cadre de la mise à disposition des salles communales ainsi que du petit matériel (n°2019-DEC-06-03)
- Régie de recettes « Location de remorques » : mise en place d'une caution (n°2019-DEC-07-01)

- Régie de recettes « Aire de camping-car » : radiation d'un mandataire suppléant suite à sa mutation (n°2019-DEC-07-02)
  - Régie de recettes « Droits de place » : modification du mandataire suppléant (n°2019-DEC-07-03)
  - Régie de recettes « Vente de cartes pour autorisation pêche sur l'étang des Dryades » : modification du régisseur et du mandataire suppléant (n°2019-DEC-07-04)
- **Décisions :**
    - Mise en œuvre du Droit de Prémption Urbain : Parcelle AD 705 – Quartier Vauban

**LA SEANCE SE TERMINE A 20h35**